DERNIÈRE HEURE
(NOS DÉPÊCHES)

Chez les Cheminots

UNE DÉTENTE?

D'après des renseignements qui nous parviennent d'une source autorisée, il se serait, il semble que depuis quelques jours une certaine détente se soit produite entre les compagnies de chemins de fer et leurs agents.

Les compagnies ont compris qu'elles ne pouvaient fermer plus longtemps l'oreille aux revendications du personnel ; et plusieurs d'entre elles : le Nord, l'Est et l'Orléans, ont reçu en certain nombre de délégués de leurs employés et ouvriers et conféré avec eux.

Sur le réseau du Nord, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a décidé de faire droit, dans une certaine mesure, aux revendications qui lui étaient adressées et de procéder à un relèvement des petits salaires. Cette mesure touchera, croyons-nous, 50 % du personnel de la compagnie.

Sur l'Est, les chauffeurs ont vu leur situation s'améliorer depuis quelque temps et on affirme que la Compagnie d'Orléans elle-même consentirait à étudier ce qu'il conviendrait de faire en présence des doléances des ses agents.

Les Cheminots marseillais seraient mobilisés

D'autre part, une dépêche de Marseille au même journal dit :

Jusqu'à présent aucun mouvement ne s'est manifesté parmi les cheminots de Marseille. Nous tenons cependant de source certaine que, en prévision de la grève, l'état de mobilisation de chaque homme a été levé et envoyé à Paris. On a également pris les adresses très exactes de tous les cheminots.

Au Syndicat, M. Renaudel déclare que la situation reste tendue

Au syndicat national des travailleurs de la voie ferrée, on prétend que la situation demeure tendue. M. Renaudel, secrétaire adjoint, déclarait tout à l'heure : « Je ne pense pas qu'on puisse encore parler de détente ou d'apaisement et, pour nous, le conflit demeure entier.

« Que les Compagnies du Nord, de l'Est, et de l'Orléans, aient reçu des délégués du personnel, c'est possible, mais il est certain que ces délégations avaient trait à des questions de service et que les réclamations qui y ont été exposées ne s'appliquent pas à tous les cheminots.

« Je sais, par exemple, qu'une délégation de la Fédération des mécaniciens a été reçue par l'Orléans et puis ! Le syndicat qui représente les intérêts de tous et qui milite pour des questions plus générales et des intérêts communs n'a encore reçu, à l'heure actuelle, aucune convocation.

« Le conseil d'administration du syndicat décidera de la situation le 17 juillet. Le conflit des cheminots est aujourd'hui ce qu'il était hier. Nous attendons. »

LES RÉUNIONS

Les réunions de groupes se poursuivent. Les cheminots du groupe Paris-Etat, rive droite, et de la région parisienne, se sont réunis au nombre de trois mille, à la Bourse du travail de Gleby.

Après avoir entendu MM. Marchal, secrétaire du Comité du réseau de l'Etat, Delzal, ouvrier à la Compagnie de l'Est, Martin, P.-L.-M., Le Guennic, Leguen, etc., ils ont voté un ordre du jour dans lequel ils s'engagent à faire une propagande énergique pour faire triompher les revendications de la corporation.

UNE RÉUNION A LILLE

A Samedi le vote de la grève

Lundi soir à six heures, dans le jeu de flonction de l'estaminet Yon, 50, rue de Bassi, environ 350 membres du Syndical local des Travailleurs du Chemin de fer du Nord, ont tenu une réunion strictement privée, présidée par M. Bertrand du dépôt de Fives ; MM. Hentges, Hochedez, Gamard et Mahieu ont pris la parole, après exposé du rapport du Congrès National et des revendications à l'ingénieur.

Parmi les sujets discutés, les plus importants étaient l'augmentation des salaires, la rétroactivité de la retraite et la réglementation du travail.

Aucun ordre du jour n'a été voté, la séance a été levée après l'annonce d'une réunion générale, samedi 16 juillet à six heures et demie du soir, à laquelle sont convoqués tous les cheminots syndiqués ou non, pour l'acceptation ou le rejet de la grève.

A propos des augmentations à la Compagnie du Nord

Des journaux parisiens ont annoncé, ainsi que nous le disons plus haut, que la Compagnie du Nord avait donné des augmentations sur les petits salaires qui touchaient environ 50 % du personnel ; cette amélioration a été accordée à dater du 1er juillet, au personnel des ateliers de voiture d'Hellemmes dans la proportion de la moitié environ, elle consiste en une augmentation de 0.25 par jour.

Nous avons demandé à un membre du syndicat cité avis sur cette réforme, il nous a répondu que les cheminots ne se contentaient pas de demandes dérisoires dans le genre de celle-ci, et qu'ils ne renoncaient devant aucun moyen pour obtenir « la pièce de cent sous ».

A Hazebrouck et Bergues

Les employés des Chemins de fer du Nord syndiqués et non syndiqués, se sont réunis dimanche à Hazebrouck et à Bergues.

A l'issue de chacune de ces réunions, l'ordre du jour suivant, fut voté à l'unanimité de tous les membres présents :

Les camarades syndiqués et non syndiqués réunis en assemblée générale considèrent que le modeste apporté par les Compagnies des Chemins de fer et les pouvoirs publics, aux revendications des Cheminots, est un défi lancé à la face de ces derniers.

Considérant que nos revendications sont modestes et légitimes, par rapport aux bénéfices énormes réalisés par les Compagnies.

Approuvent la campagne énergique menée par le Conseil d'Administration du Syndicat pour faire aboutir :

1° Retraites des mutilés ;
2° Repos hebdomadaire ;
3° Augmentation générale des salaires.

Décident de mettre en application toutes les décisions du Conseil d'Administration, et en cas de conflit, de faire cause commune avec les autres corporations, et de cesser le travail quand il en sera temps.

L'affaire Rochette

Au Conseil Municipal de Paris

Paris, 11 juillet.

M. Desvaux dépose un ordre du jour invitant les pouvoirs publics à supprimer la préfecture de police.

L'ordre du jour pur et simple est demandé par M. Dandigné et un certain nombre de ses collègues.

La priorité lui est accordée et finalement adoptée par 42 voix contre 26.

La séance est levée.

AU PALAIS

Paris, 11 juillet.

La 10e chambre correctionnelle, présidée par M. Drevfus, continue aujourd'hui l'examen de l'affaire Rochette. Toute l'audience est occupée par la plaidoirie de Me Henri Robert pour M. Lecacheux.

Un attentat contre magistrats

Condamnation à mort

Paris, 11 juillet.

Le nommé Pierre-Joseph Josserand, originaire de la Savoie, âgé de 27 ans, comparaît aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Bréjeault, sous l'inculpation de violences aux magistrats dans l'exercice de leurs fonctions avec intention de donner la mort, et port d'armes prohibées. On se souvient que Josserand avait, à une audience de la 8e chambre correctionnelle, tiré trois coups de revolver sur le tribunal que présidait M. Flory. La balle avait effleuré M. Flory et un de ses assesseurs, M. Lemercier. Josserand avoua qu'il avait voulu tuer le président du tribunal sous le prétexte qu'il avait été condamné injustement. Il sortait le matin même de la prison de Fresnes.

A l'audience il se borne à regretter que son acte n'ait pas eu de suites tragiques. Une telle attitude ne devait pas lui concilier la pitié du jury, qui a rapporté un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes. La cour a condamné Josserand à la peine de mort.

Les élections cantonales dans l'Allier

Moulins, 11 juillet.

Les élections cantonales prochaines présenteront un intérêt particulier dans l'Allier.

Dans la plupart des cantons, la lutte sera circonscrite entre les radicaux socialistes sortants et les socialistes unifiés. La lutte menée surtout par les syndicats ouvriers, ne manquera pas d'être chaude. Les socialistes encouragés par leurs succès aux élections législatives dernières, présentent partout des candidats.

A Montluçon, M. Paul Constans, non réélu député, sera vivement combattu. Il est à signaler que MM Mille et Brizon, députés unifiés de Moulins, ont jusqu'à ce jour, décliné les offres de candidatures qui leur étaient faites.

Les émeutiers du Chambon-Fougerolles

EN COUR D'ASSISES

Montbrison, 11 juillet.

Le procès des émeutiers poursuivis à la suite des incidents du Chambon-Fougerolles, a continué ce matin par le réquisitoire de l'avocat général qui conclut en demandant pour Chaumel, considéré comme principal inculpé, une peine de cinq ans de réclusion et des condamnations proportionnées pour les autres.

Il estime que Noël Peyrard, Delorme et Bousset ont agi sans discernement et il abandonne l'accusation en ce qui concerne Peyrard père.

L'état de l'aviateur Kinet

Gand, 11 juillet.

Les médecins conservent quelque espoir de sauver l'aviateur Kinet, victime de l'accident d'hier.

Ils viennent de lui faire des points de suture au rein droit.

Une tempête en Écosse

Dégâts considérables

Londres, 11 juillet.

Une tempête d'une rare violence s'est déchaînée sur la côte Est de l'Ecosse.

Les dégâts sont considérables. De nombreux navires ont éprouvé des difficultés à rentrer aux ports.

Chaleur mortelle aux États-Unis

Un grand nombre de morts

New-York, 11 juillet.

La vague de chaleur torride qui s'est abattue sur l'ouest des Etats-Unis continue ses méfaits.

Pendant la journée d'hier, elle a causé 10 morts à New-York et à Philadelphie. Un grand nombre de personnes sont malades de prostration.

Certains habitants de New-York ont passé la nuit dans les parcs ; d'autres sont allés se réfugier au bord de la mer.

Des accidents se sont produits sur les plages où les baigneurs pullulaient. On signale vingt noyés.

LA BELGIQUE

Grave accident à la gare de Mouscron

Un chauffeur, âgé de 36 ans, a été surpris dimanche soir par une locomotive en manœuvre et a eu les deux jambes coupées. Une enquête est ouverte pour connaître les circonstances de cet accident.

Les incidents du Casino

DE MALO-LES-BAINS

Nous avons relaté hier, les incidents qui se sont produits samedi soir, à l'occasion d'un arrêté de fermeture de la Salle de spectacle du Casino, pris par M. le Maire de Malo.

Ces incidents, démesurément grossis, prenant une importance qu'il est bon de ramener à ses véritables proportions.

Depuis longtemps déjà, le locataire du Casino est en différend assez marqué avec la municipalité et le Conseil municipal.

Si les renseignements qui nous ont été donnés, sont exacts, la commune de Malo aurait reçu depuis le mois d'avril, une bonne dizaine d'assignations lancées par M. Monnet. Celui-ci, par contre, ne tiendrait que bien peu compte des arrêtés municipaux.

Le Maire répondit du tac au tac et, après chaque assignation du locataire, naissait un arrêté à improprietaire, qui restait lettre morte.

Au mois d'avril ou de mai dernier, le Maire prit un arrêté réglementant les dépôts de pétrole et huiles inflammables, dans la zone militaire et un arrêté ordonnant des mesures de précaution et de sécurité autour et dans la salle de spectacle du Casino.

M. Monnet ne réalisa pas les améliorations prescrites.

D'où nouveaux procès-verbaux qui sont actuellement pendants devant le juge de paix.

Le Maire, en présence de l'attitude de son locataire, attendit le délai légal pour l'exécution de son arrêté et, ce délai expiré, en prit un autre fermant purement et simplement la salle de spectacle.

Cet arrêté est-il légal ?

Aucun texte précis n'en démontre l'illégalité.

Mais où le Maire de Malo eut tort, à notre avis, ce fut en essayant d'imposer aux particuliers les termes d'un arrêté ne visant que le seul locataire du Casino.

Il eût dû se borner à faire constater, par procès-verbal du commissaire, que l'arrêté n'était pas exécuté, d'interdire l'accès de la salle, ouverte malgré son ukase.

En somme, beaucoup de bruit pour rien.

Vraisemblablement l'arrêté du Maire sera modifié sinon cassé par le préfet ; M. Monnet devra s'incliner et faire dans son établissement toutes les améliorations réclamées..... Et tout le monde sera satisfait.

Ainsi soit-il.

BACCALAURÉAT

FACULTÉ DES LETTRES

Première partie : Latin-Grec

Sont admissibles :

MM. Noury, Tersen, Maître, Hénouille, Loyer, Morizot, Coud-Lacoste, Lecocq Louis, Lefranc, Martel, Roches, Guiselin, Hoille, Lamps, Lelong, Deschamps, Flutre, Caulier, Degand, Dewey, Pricouart, Alexandre, Bievelet, Canonne, Cardon, Chantry, Dancoisne, Lemaire, Lepoutre, Messemacker Robert, Mornier, Montaigne, Poissonnier, Pruvost André, Secq, Tommerel, Vennin, Vansteenberghe, Bigot, Doutreleng, Lepins, Declestaut, Demaret, Derville, Dessein, Dewivier, Farez, Grandel, Grusen Marcel, Leboitte, Charlet, de Corbie, Crépy, Maillot André, Maillot Jules, Martin, Messpelier, Mosesmacker Georges, Motte André, Rubir, Stahl, Vandamme André, Wattel, Labourie, Dolmotte, Dubus, Guerbert, Aouston.

Deuxième partie : Philosophie

Sont reçus définitivement :

MM. Boyaval, Bruneau, Bufquin (A. B.), Caron, Carlon, Calcir (A. B.), Fournier, Briquet, Bernard, Brugne, Jouy (A. B.), Lambert (A. B.), Landrieu (A. B.), Lefebvre Albert, Lefebvre Joseph, Lefebvre Edmond, Leleux, Leplat, Leupeul, Longueval, de Lytle, Meignié (B.), Dhurne Léon, Dhorne Robert, Douriez, Dubois Marcel, Dubois Louis, Dubaubry, Flament, René Robert (A. B.), Franc (A. B.), Gardin (A. B.), Gorguet (A. B.), de Gorguelle d'Argenvos, Gueant (A. B.), Lebond (A. B.), Dherissart, d'Hiver, Feré (A. B.), du Fou, Fournier (A. B.), Gamard (A. B.), Cattère, Gens (B.), Guillemine, Bialoy, Henry, Eloy, Hunesenet, Jacquemart Paul, Jeniart (B.), Lalis, Lavigne (A. B.), Leconte, Lelong (A. B.), Lestoquoy, Macquart de Terine, Marcussin.

Première partie : Latin-Grec

Sont reçus définitivement :

MM. Alexandre (A. B.), Bievelet (A. B.), Canonne, Cardon, Caulier, Chantry (A. B.), Dancoisne, Degand, Deschamps, Flutre (A. B.), Friocourt.

FACULTÉ DES SCIENCES

Première partie : Sciences, Langues vivantes

Sont reçus définitivement :

MM. Jourdain, Klaeyle (B.), Lenique, Leriche (A. B.), Leroy Léonard (A. B.), Lesecq, Lhermenez, Lobeaux, Mantel, Marsage, Perrier, Roclants.

Deuxième partie : Mathématiques

MM. Morel, Paloux (A. B.), Priquet, Pruvost, Robiol, Petit, Renard, Robergel (A. B.), Tellier (B.), Schereschewsky (T. B.).

Certificat d'études primaires supérieures

Sujet commun à la Section générale et à la Section commerciale

COMPOSITION FRANÇAISE. — Quelles réflexions vous suggère cette pensée de La Bruyère : « Il est des misères en face desquelles on a honte d'être heureux. »

Section d'Enseignement général

MATHÉMATIQUES. — Un propriétaire allait vendre son bien et son vin, lorsqu'il apprend que le prix du bien est élevé de 1 fr. 50 par hectolitre et que le prix du vin s'est abaissé de 1 fr. 50 par hectolitre. Au lieu de vendre tout son bien et tout son vin, ce qui lui ferait perdre 630 fr., il vend son bien et les 210 de son vin, et il retire de cette vente la somme qu'il en aurait retirée aux anciens prix.

Combien ce propriétaire avait-il d'hectolitres de vin et de blé ?

SCIENCES. — Composition du sang : Son rôle, son mouvement dans l'organisme.

Section commerciale

SCIENCES. — Description de la balance ordinaire. Énoncés les conditions de justesse et de sensibilité.

Méthode de la double pesée.

LILLE

Revue du 14 Juillet

Un certain nombre de places, debout, destinées aux Élèves des Ecoles de préparation militaire, seront conservées, pour eux, sur une partie du glacis de la Citadelle réservée cette année au public. Ces jeunes gens devront se présenter au contrôle établi près du petit stand, entre 8 heures 45 et 9 heures.

LE SUCRE BÉGHIN

EST CELUI QUI SUCRE LE PLUS

LA Semaine de Lille ET RÉGIONALES

On nous communique :

Voici les derniers engagements reçus pour la semaine d'aviation de Lille :

CATTANEO. — L'ancien champion d'automobile, le roi de l'air de l'Italie, le vainqueur de Paulhan à Vérone et de Latham à Milan, que nous verrons effectuer de nouvelles prouesses sur le Champ de manœuvres de Ronchin.

Cattaneo pilote un appareil Blériot, type pigeon, c'est-à-dire le dernier modèle du champion de la Manche.

DE BAEDER. — L'homme de la rafale, le seul qui se soit enlevé dans la tempête avec Latham, devant le Président de la République, au grand meeting de Reims. Le sportrieur détenteur de la Coupe Archdéacon, lauréat de l'Aéro-Club de France et de la Ligue nationale aérienne. *DE BAEDER*, le champion du pilotage de Reims, quatrième prix de hauteur, pilotera le Farman de Reims.

BATHIAT. — L'ancien coureur de bicyclette et d'automobile, le lauréat motocycliste, l'enfant chéri des Lillois, qui a accepté avec enthousiasme de voler devant ses concitoyens. Il pilotera un Bréguet.

Le capitaine BURGEAT. — Champion de l'Antoinette. Le premier officier pilote qui a obtenu une autorisation spéciale du Ministre de la Guerre pour voler à Lille.

Les bagages sont montés, les chaînes prêtes et le temps qui semble vouloir devenir favorable couronnera d'un éclatant succès les efforts des organisateurs.

A demain le programme.

Les concours du Conservatoire

Voici les résultats des concours de lundi :

Classes préparatoires de piano (Filles). — Professeurs : Mlles Orlitz et Vallier

1re mention : Mlle Calant Nelly, classe de Mlle Orlitz ; Mlle Herlemont Simonne, classe de Mlle Vallier.

2e mention : Mlle Bourdon Elise, classe de Mlle Vallier ; Mlle Descarpentries Marguerite, classe de Mlle Orlitz ; Mlle Delannoy Célina, classe de Mlle Vallier ; Mlle Dubrœuil Gilberte, classe de Mlle Orlitz ; Mlle Douliez Marguerite, classe de Mlle Vallier ; Mlle Hiver Marie-Louise, et Mlle Salembier Fernande, classe de Mlle Orlitz.

Professeurs : Mlles Magot et Maillard

1re mention à l'unanimité : Mlle Grave Marie-Antoinette, classe de Mlle Magot.

1re mention : Mlle Dubruille Françoise, classe de Mlle Maillard ; Mlle Beuvon Jeanne, classe de Mlle Maillard.

2e mention : Mlle Horelle Simonne et Mlle Decaloire Georgette, classe de Mlle Maillard.

3e Mention : Mlles Brunswick Andrée, Dechy Yvonne, Mignon Marie-Thérèse, classe de Mlle Magot ; Mlle Goetgheluck Denise, classe de Mlle Maillard.

Classe supérieure de piano (Garçons). — Professeur : M. Bruggemon

1er prix : M. Blondel Daniel ; 2e prix, M. Haigneré ; 1er accessit, M. Dupas Marcel.

Classe d'orgue. — Professeur : M. Bruggemon

1e prix à l'unanimité, Mlle Bessard Maria.

Au concours de clarinette du 8 courant, M. Bernast Victor a obtenu un 2e prix.

Fédération des Amicales de Lille

Une journée à Dunkerque et Malo

Le bureau de la Fédération des Amicales rappelle aux intéressés que c'est demain mercredi 13, le dernier délai pour les inscriptions à l'excursion à Dunkerque et Malo qu'elle a organisée (prix 3.25 par personne), pour dimanche prochain 17 juillet.

Le train spécial express partira de la gare de Lille à 6 h. 15 très précises du matin. Les accompagnateurs seront priés de vouloir bien retirer dans la journée du samedi 16 courant, chez les délégués des Amicales fédérées où a été faite l'inscription, l'itinéraire programme, le billet de chemin de fer, aller et retour, ainsi que les cartes de l'excursion, sur lesquel sont spécifiés les numéros du wagon et du compartiment qui leur sont réservés.

Les inscriptions seront encore reçues chez M. le docteur P. Lacoste, président de la Fédération, 116 bis, boulevard de la Liberté et M. Georges Viste, secrétaire général 8, rue Gambetta, Lille, jusqu'à demain mercredi à midi, dernier délai.

Fête Nationale

Revue des Ecoles et des Troupes et Réjouissances Populaires. — Mesures d'ordre

La circulation des voitures automobiles, vélocipèdes et autres véhicules est interdite sur le Pont du Ramponeau, de 7 h. 1/2 à 11 heures du matin le Jeudi 14 Juillet 1910, pendant la Revue des Ecoles et des troupes de la garnison.

Pendant ce laps de temps, les voitures accéderont aux tribunes du Champ de Mars, par le Pont de la Citadelle et sortiront par le Pont du Petit-Paradis.

Le stationnement des voitures est interdit partout ailleurs que sur la Place des Mercredis, entre le Pont du Ramponeau et celui du Petit-Paradis. Les voitures prendront la file le long du canal, en laissant libre l'accès du Pont Napoléon.

La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont également interdits de 9 heures à 11 heures du soir, Grande-Place, pendant le concert qui y sera donné par la musique des Canonniers Sédentaires.

De 8 heures à 11 h. 1/2 du soir, place Jeanne-d'Arc, pendant la préparation et le tir du feu d'artifice et rue Barbe-Maison (partie comprise entre la place Jeanne-d'Arc et la rue des Postes).

Les ouvriers lillois à Bruxelles

Nous avons annoncé à nos lecteurs que le Conseil Municipal avait voté un subside de deux mille francs, pour permettre à plusieurs ouvriers de Lille d'aller visiter l'Exposition de Bruxelles. Le nombre de demandes s'est élevé à 112. Désireuse de faire le plus d'heureux possible, la Commission qui vient de déposer son rapport a décidé de fixer à trente francs l'allocation de quarante francs prévue précédemment ce qui a permis d'envoyer 67 délégués au lieu de 50 : 65 délégués à 30 francs et deux délégués à 25 francs. La répartition a lieu de la façon suivante : 15 délégués de la Fédération des Syndicats, 15 délégués des Syndicats indépendants, 6 délégués appartenant aux Sociétés mutuelles, un à la Manufacture des Tabacs, un parmi les maîtres ouvriers de l'école Baggio et un parmi les maîtres ouvriers de l'école Franklin, et 28 demandes individuelles.

« Sur 112 candidats, dit le communiqué de la Mairie, 45 seulement ont été sacrifiés. En somme l'indemnité à 17 francs 75 la Commission aurait pu donner satisfaction à tout le monde, mais dans ces conditions, il est impossible aux délégués de passer 48 heures à Bruxelles, ainsi qu'il avait été décidé et d'étudier avec fruit les multiples transformations de l'industrie moderne. »

L'Administration municipale a décidé d'offrir une médaille d'argent à chacun des deux meilleurs rapports fournis par les délégués.

La police et les pompiers

AU POSTE DU MONT-DE-TERRE

Le 16 juin dernier, devait avoir lieu l'inauguration officielle du nouveau poste auxiliaire de police et de pompiers, de la rue de Bavai : de nombreuses personnes se dérangèrent pour assister à la cérémonie, accompagnant un cortège quelconque et une audition musicale. Leur déplacement fut inutile, car il n'y eut pas d'inauguration et pour cause...

A l'heure actuelle, les cheminées ne sont pas encore terminées, il n'y a ni eau, ni gaz ; le téléphone n'est pas encore installé, — une chinoiserie administrative est la cause de ce retard : on attend la demande du Corps des Pompiers — ; il faut enlever la grille de cour avec de grosses pierres pour empêcher les enfants de pénétrer.

Quant au matériel d'incendie, il n'y faut pas songer, on attend des achats pour ne pas dégarnir la caserne Malus du matériel servant à l'instruction.

Décidément, le quartier de Fives a peu de chance avec ses postes de secours : rue de Lannoy, la grange délabrée qui sert d'abri aux pompiers menace ruine et est un danger permanent pour les hommes qui l'occupent et rue de Bavai, si le bâtiment est neuf, il est inutilisable.

LA BILE est chassée par la Tisane des Chartreux préparée par Mlles Assoignion, herboristes de 1re classe de la Faculté de Médecine, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. 0 fr. 50 la boîte ; par poste, 0 fr. 65. 8296

Cadavre flottant

Lundi matin, à 6 heures 45, à l'écluse de la Deûle, on a retiré de l'eau le corps d'un inconnu. 25 à 30 ans, pantalon en toile bleue, maillot blanc, veston noir, un seul pied chaussé. Trois petites cicatrices au côté droit du cou. Dans les poches, un billet de la loterie l'« Economie ». A la morgue.

Après les Fêtes de Moulins-Lille

La Compagnie du Gaz de Wazemmes nous adresse la protestation suivante :

« La Société du Gaz de Wazemmes a le devoir de protester contre les dires de personnes intéressées que le manque de gaz a été la cause de l'insuffisance du gonflement et du retard dans le départ des ballons, partis du place Jacques-Febvrier et faubourg du Sud.

« C'est au très mauvais état des aéroplats qu'il faut attribuer le succès relatif de cette partie du programme de la grandiose fête de Moulins-Lille. »

Renversée par une voiture

Lundi, vers dix heures du matin, Mme Lacasse, marchande des quatre-saisons, demeurant rue du Croquez, qui passait rue de la Clef, a été renversée par la voiture de M. Sézz, blanchisseur, à Lomme.

L'attelage allait à une allure modérée et c'est en voulant se garer que cette dame se jeta contre la voiture.

Mme Lacasse, ramassée par M. Halloy et transportée à la pharmacie Renault, place du Lion-d'Or, 1, a reçu les soins du docteur De Spiegelaere.

La blessée qui portait des contusions peu graves à la tête, a été reconduite à son domicile.

Un faux pas

Hier matin M. Henri Lesaffre, 30 ans, surveillant douanier, rue d'Ilies, à Loos a fait, à la filature Guillemand, où il est occupé, une chute et s'est fracturé la jambe droite.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, le blessé a été transporté à l'hôpital de la Charité.

Car et auto

Hier, vers midi, l'automobile de M. Descamps, négociant, rue de Tournai, 24, conduite par le nommé Gaudier, a été, à l'angle de la rue des Montagnards, heurté par un tramway Mongy.

Par suite du choc, l'arrière et une aile de l'automobile ont été brisés.

Les dégâts sont évalués à environ cent francs.

Il n'y a eu aucun accident de personne.

Je ne fume que le NIL

QUI CASSE LES VERRES... — Edouard Brouns, 23 ans, tailleur, rue Maisence, 12, Alphonse et Louis Bralle, 23 et 26 ans, journaliers à La Madeleine, brièvement, dimanche soir, à 7 heures, quelques vitres à l'estaminet de Mme Van den Ramegen, rue Fénelon, 54. Ils paieront, disent-ils.

QUATRE CUILLERS EN POCHE. — Par hasard, on trouva lundi matin, dans les poches de Maurice Demolemester, 17 ans, garçon de café au Grand-Hôtel, 4 cuillers en argent frauduleusement acquises. Procès-verbal.

LA JUSTICE A LE BRAS LONG. — Aimé Edouard Demonet, 20 ans, sans domicile fixe, ayant commis un vol à Nancy, se crut à tort en sûreté à Lille. Il fut arrêté.

LA NUIT SUR LES FORTIFS. — M. Roger Désiré, 38 ans, fileur, rue du Marché, 63, se promenait, survint un inconnu qui lui chercha querelle et lui brisa trois dents. Plainte a été suit.

L'ÉCHELLE, EDIFICE FRAGILE. — Sur une échelle double, dans la cour de l'Hospice Comtesse, étaient montés deux peintres, lundi matin vers dix heures ; l'échelle bascula, M. Fleury Wilfrid, 28 ans, rue Molinel, 14, eut la main gauche fracturée ; reçut en outre des contusions dans la région lombaire.

VOILA POURQUOI VOTRE CHEVAL... — Lundi soir, place Catinat, à 4 heures 15, le car V 807 a tamponné une voiture de la Société des Glacières de Phalempin. Le véhicule subit peu de dégât. En revanche, le cheval eut la langue coupée.

IMPRUDENCE. — Voulant descendre d'un car A en marche, rue Faidherbe, M. Aimé Bailleul, 26 ans, rue Fénelon, 62, tomba sur le pavé. Contusion à l'arcade sourcilière droite.

FEU DE CHEMINÉE. — Rue des Augustins, 17, chez Mme veuve Warnez. Il fut éteint sans le secours des pompiers. Dégâts insignifiants.

PASSAGE DANGEREUX. — Lundi matin, vers neuf heures et demie, une auto s'est brisée presque complètement en se jetant sur les montants de la porte d'Arras.

Le chauffeur n'a été que légèrement blessé et il n'y a pas eu d'autre accident de personne.

Congé à l'occasion de la Fête nationale

Les écoles publiques primaires, élémentaires et maternelles vaqueront le vendredi 15 juillet.

Succès d'un Lillois au Conservatoire de Paris

M. E. Dutro, ancien élève du Conservatoire de Lille (classe de M. Brisy), vient de remporter le second prix de basson au Conservatoire de Paris.

Association Amicale du Tir Lillois

Numéros gagnants de la tombola 1910 :

1084	1091	1119	1171	1235	1242	1384
1434	1534	2072	2075	2143	2312	2372
2411	2454	2459	2706	2823	2831	2842
2864	3049	3121	3430	3447	3469	3674
3703	3705					

Les lots pourront être retirés tous les jours chez M. Cornuel, directeur du Tir, rue de Loos, 68.

Les lots non réclamés le 14 août, seront acquis à l'Association.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Brevet supérieur

Lille. — Filles. — Est reçue définitivement, Mlle Blanche Delessue et non Delesne, comme nous l'avons écrit.

L'extension prise par le débat à la Chambre des Députés sur l'affaire Rachet, nous oblige à remettre à demain la publication de la liste des récompenses du Bureau de Bienfaisance.

Bains municipaux

A l'occasion de la Fête Nationale, les établissements des Bains Municipaux à prix réduits, des rues de Cysoing et des Sarrazins, seront ouverts comme d'usage, le jeudi 14 juillet, toute la journée.

Le mercredi 13, l'établissement de la rue de Cysoing, qui est échiré, restera ouvert, comme chaque samedi, jusqu'à 9 heures du soir.

Fanfare du 16e Bataillon de chasseurs

Programme du concert du mercredi 13 juillet, de 5 à 7 heures du soir, sur la place Nouvelle. Aventure :

1. Salut à Wazemmes, allegro (Veys). — 2. La fille du Régiment, fantaisie (Donizetti). — 3. Hommage aux Dames, mazurka (Gouvert). — 4. Olga, polka pour piston (Veys). — 5. Quand l'Amour meurt, valse (Crémieux). — 6. Miss Helyett, fantaisie (Audran). — 7. Ma petite bretonne, polka (Bernieux). — 8. Ma Reine, valse (Godin). — 9. Carnaval Polka, polka-solo Mangold). — 10. Renions-Mimi, allegro (Bernieux). — 11. Caline, valse (Turine).

Le Banquet des Anciens Militaires du Train

Les Anciens Militaires du Train des Equipages ont célébré hier, par un banquet, leur fête annuelle.

Beaucoup d'Anciens avaient répondu à l'appel du comité ; dans une atmosphère où régnait la plus franche camaraderie, les Anciens du Train furent très fêtés. Ce banquet, qui avait lieu à l'Hôtel du Commerce, rue de Béthune, réunissait une soixantaine de convives.

A la table d'honneur, autour du président, M. Dubureq, adjoint au maire, on remarquait MM. Mayotte, vice-président honoraire ; Bouchery, secrétaire-trésorier ; Vinez, secrétaire-adjoint ; Delval, Cousin, Declercq, membres du conseil ; Dupont-Gruss, président des Anciens officiers et sous-officiers belges ; le capitaine Triesson, remplaçant M. le colonel Lugnier, du 1er escadron du Train ; les lieutenants Altenhoffer, Laurent et Decaudin ; l'adjudant Munster, le maréchal des logis-chef Gambier, et une délégation de soldats du 1er escadron du train.

Au champagne, M. Dubureq, président, dans un discours fort applaudi, a parlé de la bonne entente qui régnait entre les sociétaires ; il a regretté l'absence du colonel du 1er escadron du train, qu'un deuil récent retenait chez lui. Il a bu à la santé des membres d'honneur, du colonel, des officiers, sous-officiers, brigadiers et cavaliers de l'arme et à la presse lilloise.

M. Dupont-Gruss, président des Anciens officiers belges, a remercié les membres de la société des Anciens du Train ; il a loué son service à l'armée française et à la prospérité de la société.

M. le capitaine Triesson s'est dit heureux de l'honneur qui lui était fait d'avoir été désigné pour assister à cette belle fête. Il a souhaité longue vie et prospérité à la société.

Comme d'habitude, de nombreux chanteurs ont ensuite par leurs chansons diverti les assistants.

Mlle Puiggari, lauréate de notre Conservatoire de musique, s'est fait applaudir dans différents morceaux choisis.

En somme, excellente journée dont chacun conservera un excellent souvenir ; il ne semble pas que cette fête ait autrement gagné il s'agit d'une fête chez les anciens du train.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Boulanger Jeanne, rue Voltaire, 27 — Jovencaux Georges, rue des Processions, 64 — Bonnaudet Jeanne, rue Adolphe-Mille, 7 — Carlier Gustave, rue A.-Werquin, 18 — Lefebvre Maurice, rue Saint-Catherine, 7 — Lecerfe Georges, rue Jean-Bart, 18 — Bonnet Adolphe, rue Nowlan, 17 — Vandenheeren Flora, rue d'Esla, 53 — De Wadder Cyrille, rue Magenta, 4 — Petitberghien Raymond, rue Mexico, 29 — Marie Jean, casernes Kléber — Bouvier Léon, rue de Fives, 75 — Lemaire Marguerite, quai de la Basse-Deûle, 84 — Vandenboom Pierre, boulevard Montebello, 125.

Décès. — Paris Hélène, 9 mois, rue des Bois-Blancs, 6. Moulin-Rouge, 94 — Duvivier Rachel, 20 ans, épouse de Paul Staggine, rue des Stelions, 27 — Declercqemand Paul, 6 mois, rue de Bapaume, 6 — Lamant Antoinette, 84 ans, célibataire, rue Jean-Levasseur — Penninger Charles, 17 ans, chemin de l'Arbrisseau, 6. Desmettre, 17 ans, chemin de l'Arbrisseau, 6.